

Proposition pour l'évolution du guide sur les productions audiovisuelles

Le Québec est la juridiction Canadienne qui a permis la reprise la plus précoce des productions audiovisuelles puisqu'elles sont autorisées depuis le 8 juin selon les consignes énoncées dans le guide de la CNESST. Ces consignes permettent le tournage de documentaires, de publicités et variétés mais posent problème pour ce qui est de la fiction. Nous sommes disposés à faire évoluer le guide et à en discuter de façon paritaire dans le contexte d'un assouplissement généralisé des mesures au cours de l'été.

Des protocoles ont été présentés par certains producteurs à un comité d'évaluation où siégeaient des représentants de la CNESST, du MCC ainsi que de la DGSP. Ces protocoles visaient soit un confinement ou une stratégie de dépistage ou un mélange des deux. Ces protocoles ne permettaient pas une reprise sécuritaire des activités en juin puisqu'un risque résiduel était présent. Notons que les stratégies de confinement telles qu'employées en Chine et en Corée sont plus efficaces mais extrêmement contraignantes et auraient nécessité le confinement de toutes les personnes sur le plateau. Elles auraient été peu acceptables dans le contexte Québécois, notamment en regard des normes de travail. Pour ce qui est du dépistage par RT-PCR, rappelons que ce test a un taux non négligeable de faux négatifs et ne reflète la réalité qu'au moment où le test est fait. D'ailleurs, la toute récente entente multipartite américaine basée principalement sur une stratégie très musclée de testing (allant jusqu'à un dépistage aux heures dans le cas de certaines scènes) nous est apparue très intrusive et très intense du côté des ressources pour les tests.

Nous avons évalué environ 21 protocoles différents de plusieurs juridictions où la situation épidémiologique était plus favorable que la situation québécoise, l'Europe ou l'Océanie ayant eu un pic de l'épidémie plus précoce qu'au Québec, en vue d'identifier les meilleures pratiques pour une phase subséquente de déconfinement. Cette phase est prévue autour du 15 juillet si la situation épidémiologique est toujours favorable. Suite à un avis de l'INSPQ, nous avons favorisé le travail en petites équipes stables à l'intérieur desquelles il pourrait y avoir certains assouplissements pour tourner des scènes à 1 mètre. Pour une période extrêmement limitée (moins de 15 minutes par jour de façon cumulée) des scènes à moins d'un mètre à l'exception des contacts intimes pourraient être permises.

Nous avons indiqué en annexe des liens vers des protocoles de certaines juridictions.

Nos conclusions en résumé,

1. Le 15 juillet, si la situation épidémiologique est favorable, les dispositions suivantes pourraient s'appliquer.
2. Dans des petites équipes stables dans des zones contrôlées, on permet aux artistes de travailler à 1 mètre sans EPI, ce qui assure une substantielle diminution du risque.
3. Pour des périodes cumulatives d'au maximum 15 minutes par jour, on permet aux artistes de tourner des scènes à moins d'un mètre sans EPI.
4. Les gens à risque devraient toujours être à 2 mètres.
5. Un registre des équipes stables et des scènes tournées à moins d'un mètre devra être mis en place et les dates de tournage devront être communiqués à la CNESST.
6. Les scènes impliquant des contacts intimes ne sont pas autorisées.

Annexe. Liens vers des protocoles de tournage

Finlande : <https://apfi.fi/wp-content/uploads/Recommended-guidelines-for-production-during-COVID-19-FINLAND-12June2020.pdf>

Royaume-Uni : British-Film-Commission-Working-Safely-During-COVID-19-in-Film-and-High-end-TV-Drama-Production-05-06-20-V.1.1.pdf

Autriche : Austrain COMEBACK_WorkingConcept_FilmTV_29052020.pdf

Norvège : <https://www.virke.no/bransjer/producentforeningen/guide/>

Espagne : <http://shootinginspain.info/imagenes/documentos/covid19-good-practices-guide-safe-shootings-64-es.pdf>